

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 FEVRIER 2026 A 20H30

- 20h00 : Présentation des vœux de la municipalité à tous les agents communaux.
- Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Mardi 24 janvier 2026

Date affichage : Mardi 24 janvier 2026

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 23 janvier 2026, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Suppression emploi non permanent agent communal à 35h/35^{ème} au 1^{er} mars 2026 :

Délibération no 4-2026 : Monsieur le Maire rappelle qu'un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe échelon 10 non titulaire avait été créé et ajouté au tableau des effectifs au 1er mars 2025. Ce poste était créé avec un nombre d'heures de 35h/35ème.

11 Voix pour

2/ Création emploi non permanent agent communal à 35h/35^{ème} au 1^{er} mars 2026 :

Délibération no 5-2026 : Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique principal de 2ème classe échelon 12 non titulaire, à temps complet à raison de 35 h /35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2026.

11 Voix pour

3/ Plan vélo Grand Charolais : convention de superposition d'affectation sur le domaine public communal :

Délibération no 6-2026 : Dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et de promotion du tourisme, la Communauté de Communes Le Grand Charolais a décidé de s'engager dans la réalisation d'un plan vélo à l'échelle de son territoire.

Elle a fait l'acquisition d'équipements vélos et c'est dans ce cadre qu'elle souhaite aujourd'hui les implanter dans 37 communes qui ont donné leur accord dont la commune de Saint-Julien-de-Civry.

Le Grand Charolais assurera l'installation et la gestion de ces équipements. L'entretien est assuré par les communes.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de superposition d'affectation pour l'implantation d'équipements vélos sur le domaine public communal, au profit de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en utilisant une partie de l'espace public situé au Bourg en vue d'y implanter l'équipement suivant : - 1 arceau dans la cour de la boulangerie.

11 Voix pour

4/ Convention de facturation de la redevance assainissement collectif avec Véolia :

Délibération no 7-2026 : Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais a décidé de confier la gestion du service de l'eau potable à Veolia à compter du 1er janvier 2026.

Veolia peut prendre en charge la facturation et le recouvrement de l'assainissement collectif auprès des administrés raccordés, conjointement à la facture d'eau potable, sur la base des relevés de compteurs d'eau. Si cette mission est confiée au groupe Véolia, une convention devra être établie avec l'application d'un forfait selon les conditions suivantes :

- nombre d'abonnés actifs raccordés au réseau d'assainissement sur la commune
- 2 factures annuelles par abonné
- Tarif de 2,80 € HT par facture, prix actualisable (prix fixé dans le contrat signé avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais).

11 Voix pour

5/ Création d'un numéro pour un local :

Délibération no 8-2026 : Le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la numérotation des habitations. Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Création d'un numéro de voirie : Rue de la Fontaine : no 18.

11 Voix pour

6/ Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Principal :

Le Compte Financier Unique 2025 ne peut pas être présenté.

Les services de la DGFIP ont été victime d'un problème sur la plateforme HELIOS pendant 12 jours et les CFU 2025 ne sont pas validés.

7: Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Assainissement :

Le Compte Financier Unique 2025 ne peut pas être présenté, pour les mêmes raisons.

8/ Répartition des frais de chauffage sur le site multiservice :

Délibération no 11-2025 : Cette délibération est repoussée à une date ultérieure car certains éléments n'ont pas été reçus.

9/ Participation financière au bus communal :

Délibération no9-2026 : Le Maire, Didier ROUX, explique au Conseil Municipal qu'une famille a inscrit son enfant pour le ramassage scolaire communal à compter de fin avril 2026. La participation financière demandée à chaque famille dont les enfants utilisent le transport scolaire pour l'année 2025/2026 était de 60 euros quel que soit le nombre d'enfants par famille. Une délibération avait été prise lors de la réunion de Conseil Municipal du 22 mai 2025.

Le Maire propose de ramener cette participation au prorata de la durée d'utilisation, soit 20 euros pour cette famille.

11 Voix pour

10/ Désherbage à la Médiagora :

Délibération no 10-2026 : Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit donner son accord pour

* autoriser le déclassement des documents suivants, provenant de la Médiagora :

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,
- Exemplaires multiples.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Rayé à l'inventaire ».

Une liste précise est établie et jointe à la présente délibération.

* dit que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

* charge le responsable de la Médiagora de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

11 Voix pour

11/ Encaissement d'un chèque Groupama :

Délibération no 12-2026 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 23 février 2026 un chèque de Groupama de 451.81 € pour le remboursement de la facture de vérification des extincteurs.

11 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à fin février :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ PLUi :

La commune a été informée officiellement qu'il entrera en vigueur le 2 mars 2026. La délibération de la Communauté de Communes a été affichée.

Les dépôts de dossier d'urbanisme se feront sous la forme dématérialisée en passant par un guichet unique après du PETR Pays Charolais.

3/ Salle de classe : rénovation :

Julien, agent communal, a entièrement repeint les murs de la salle de classe des CM pour un coût financier de fournitures contenu, d'environ 500 euros.

4/ Merci pour le prêt de la salle de la mairie :

Didier ROUX, maire, donne lecture d'un remerciement de la compagnie Atirelarigot.

5/ Demande pour emprunter la sono à roulette :

Pour la kermesse des écoles du 6 juin, un parent d'élève a demandé le prêt de la sono. Le conseil municipal donne son accord.

6/ Bar restaurant :

Aucune visite et aucun appel pour la reprise.

7/ Cérémonie du 19 Mars :

Elle aura lieu le jeudi 19 mars à 16h00 avec les membres de la FNACA.

Les brioches seront commandées à la boulangerie et la gerbe chez Aurélie DUSSABLY. Les enfants seront invités.

8/ Compte rendu de la voirie communautaire 2026 :

Serge fait le point sur les travaux financés en 2026 par la Communauté de Communes :

Le budget alloué est de 31 400 €.

9/ Elections municipales 15 mars 2026 :

Les tours de garde sont définis.

10 / Agence Postale Communale : remplacement :

Pendant les congés de l'agent en charge de l'APC, il est devenu très difficile de faire assurer les remplacements par le PIMM'S. Il faudrait trouver une personne.

11/ Salle Les Grandes Folies :

Monsieur le Maire donne connaissance de la réponse de l'Association des Maires de Saône et Loire sur les obligations et responsabilités du Maire concernant la sécurité d'un ERP L5 privé sur sa commune.

12/ Le grand Ciné :

La date retenue est le jeudi 16 juillet en soirée. L'association de la cantine CASBA a gentiment accepter de participer à l'événement, et va proposer une petite restauration et peut être une animation.

13/ Emplacement provisoire 2^{ème} défibrillateur :

Didier ORUX, maire, rappelle que le défibrillateur vers le site multiservice a été remplacé début février.

L'ancien est encore opérationnel jusqu'en mai 2027.

Le conseil décide de son emplacement à la mairie.

14/ Demande de branchement électrique vers la mairie :

Romain FAYOLLE, dans le cadre de son Food truck, demande au conseil s'il peut se brancher sur la prise électrique de la commune 2 vendredis par mois, en payant la dépense d'électricité.

Le conseil municipal donne son accord pour le branchement et le principe de la participation financière.

15/ DRAC : visite des statues de la Chapelle du Petit Bois :

Madame RAOULT, en déplacement sur la commune de Dyo, a demandé à voir les statues. Magali MATHIEU était présente.

La séance ordinaire du vendredi 27 janvier 2026 est levée à 23h00.

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX